

Activité normalisation de la Branche AT/MP Extrait du Rapport 2024

(AT/MP : accidents du travail / maladies professionnelles)

EXPRESSIONS OU SIGLES UTILISÉS

AFNOR : Association française de normalisation

AT/MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

CAT/MP : Commission des accidents du travail/maladies professionnelles

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

BNITH : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

BSI : British standards institution (institution de normalisation britannique)

CCPN : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CEN/SF : Forum sectoriel, Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation d'un secteur (machines, équipements de protection individuelle, santé et sécurité au travail, etc.)

CGSS : Caisse générale de sécurité sociale

CMR : Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction

CNAM-DRP : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels

CoS : Comité stratégique d'Afnor pour un périmètre d'activité

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

DIN : Deutsches Institut für Normung (institut de normalisation allemand)

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail

DRP : Direction des risques professionnels de la CNAM

DRSM : Directions régionales du service médical

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

IFA : Institute for Occupational Safety and Health (institut pour la sécurité et la santé au travail)

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

SST : Santé et sécurité au travail

TMS : Troubles musculosquelettiques

UNM : Union de normalisation de la mécanique

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2024	5
EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2024	10
SUJETS DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DE LA BRANCHE AT/MP	13

INTRODUCTION

La **Branche "Accidents du travail / Maladies professionnelles" (AT/MP)** est l'une des cinq Branches de la Sécurité sociale avec la maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), la famille (dont handicap et logement...), la retraite (vieillesse et veuvage), l'autonomie et enfin les cotisations et recouvrement.

Dans le cadre des orientations fixées par la Commission nationale des AT/MP (CAT/MP), elle exerce trois missions complémentaires et interdépendantes :

	Prévenir les risques professionnels en œuvrant sur le terrain Gérer le compte professionnel de prévention¹ (C2P)
	Fixer les taux de cotisation AT/MP des entreprises
	Indemniser et accompagner les victimes d'AT/MP

La Branche s'appuie sur son réseau d'organismes implantés sur tout le territoire :

- la Direction des risques professionnels (DRP) au sein de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM),
- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP (INRS),
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) en région, de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les Départements ou régions français d'Outre-Mer (DROM),
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- les Directions régionales du service médical (DRSM).

EUROGIP assure la représentation européenne et internationale de la Branche AT/MP. Dans ce cadre et parmi ses différentes attributions, il coordonne et anime l'activité des experts normalisation de la Branche AT/MP qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

La participation de ces experts vise prioritairement les normes dans les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité lors des révisions périodiques est fort, celles dont les sujets techniques émergents sont à forte dimension SST et celles où l'"amélioration des conditions de travail" est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Chaque année, EUROGIP publie ce rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP. La version intégrale, qui détaille sujet par sujet cette activité grâce à la collecte des informations de reporting organisée auprès des experts, est diffusée au sein de la Branche. Une version courte est, quant à elle, mise en ligne sur le [site d'EUROGIP](https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html) et vise un public plus large.

¹ <https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html>

LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2024

L'activité normalisation est un processus pérenne et transverse qui s'articule avec d'autres ressources en amont et en aval de la Branche AT/MP. Elle figure dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) AT/MP 2023-2028 comme levier d'incitation à la prévention primaire et vecteur collectif de diffusion de l'innovation en matière de prévention².

Cette activité organisée en réseau relève du cadre des missions nationales par délégation de la CNAM/DRP. La mobilisation des acteurs de ce réseau couvre des enjeux de prévention essentiels en lien par exemple avec la lutte contre les accidents graves et mortels, une priorité historique de la Branche AT/MP et un axe fort du Plan santé travail (PST) 4, la conception des lieux et situations de travail (CLST), la prévention des chutes, des cancers ou encore des troubles musculosquelettiques, première cause de maladies professionnelles.

La normalisation permet de faire partager les avancées techniques de la prévention à tous les fabricants au stade de la commercialisation des machines et équipements de travail et moyens de protection individuelle neufs ; elle permet, ainsi, d'éviter d'intervenir auprès d'un nombre, potentiellement élevé, d'entreprises utilisant ces mêmes machines et équipements de travail et moyens de protection individuelle neufs.

Ainsi, la participation aux travaux de normalisation permet-elle de réduire le risque à la source par des actions dès la conception des machines et des EPI : un équipement bien conçu est un équipement plus sûr. Elle contribue à la prévention des accidents graves et mortels dus aux machines (normes sur les presses, les engins de forage ou de démolition, les scies circulaires, les chariots industriels, etc.), aux chutes de hauteur (normes sur les plateformes élévatrices ou les garde-corps), aux chutes de plain-pied (normes sur la glissance des sols) et, dans une moindre mesure, aux accidents de la route.

Cette action à la source dès la conception est également efficace pour la réduction des TMS et des CMR et pour lutter contre les effets de certaines pollutions (sols, air intérieur) sur la santé des travailleurs : ergonomie des postes et lieux de travail/TMS, réduction des vibrations/TMS, atmosphères des lieux de travail, exposition aux risques chimiques ou aux poussières, nanomatériaux et perturbateurs endocriniens/cancers ; systèmes normalisés de captage des poussières à la source sur les machines à bois.

C'est un outil au service de la conception des lieux et des situations de travail (CLST) contribuant à éliminer les sources de danger et à favoriser l'ergonomie des lieux et outils de travail. Il renforce la prévention en permettant la prise en compte des conditions de travail et de la sécurité dès la conception des matériaux, équipements et outils utilisés en entreprise particulièrement au bénéfice des TPE/PME.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation relève de la stratégie globale de prévention primaire. Elle permet de faire valoir l'état d'évolution de la technique le plus favorable à la prévention et ainsi limiter les situations dangereuses tout en promouvant, dans les documents normatifs de large portée, nos principes généraux de prévention.

La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

² **Axe 1** Renforcer la prévention des risques professionnels pour la rendre plus efficace – Engagements 04 Adopter des approches spécifiques pour des secteurs ou des risques ciblés et 08 Renforcer le travail en réseau des caisses régionales, de l'INRS et d'EUROGIP au bénéfice de la prévention primaire.

En 2024, **78 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **48 commissions françaises** miroirs des comités techniques européens et internationaux. Parmi ces commissions françaises, 17 travaillent à l'élaboration de 25 normes purement françaises. Le Réseau prévention a ainsi contribué à l'écriture de normes dans près de 78 groupes de travail (43 européens et 35 internationaux).

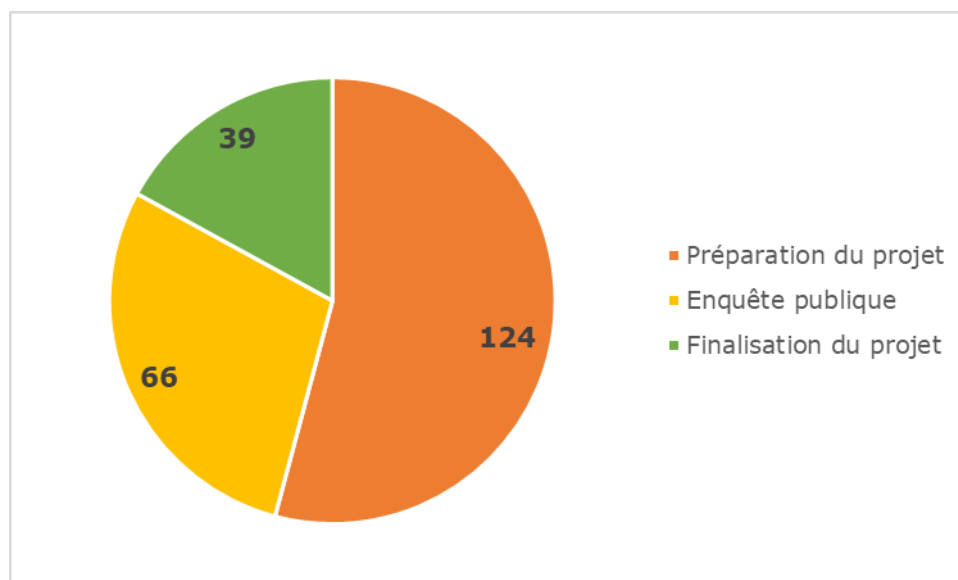
Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP	
Secteurs de normalisation	TOTAL
Sécurité des machines	29
Lieux de travail et ambiances physiques	31
Construction	14
Équipements de protection individuelle	10
Aspects stratégiques normalisation	2

**Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.*

Ces experts ont participé à l'élaboration ou au suivi de **229 projets de normes** traitant d'aspects SST : 34 français et 195 internationaux (EN, ISO et EN ISO).

190 de ces projets étaient en phase active de discussions techniques et recherche de consensus (écriture d'un document consensuel dans un groupe de travail et enquête publique). Les 39 projets restant sont en phase finale sans possibilité de changer le contenu technique (vote formel et publication).

Le graphique ci-dessous présente **le nombre de normes suivies par les experts de la Branche AT/MP en 2024 selon l'état d'avancement** :



La préparation du projet regroupe les étapes d'écriture de l'avant-projet depuis son inscription au programme de travail de l'instance de normalisation jusqu'au lancement de l'enquête interne à l'instance pour valider le consensus (TC/CD).

L'enquête publique permet à chaque citoyen européen le souhaitant de formuler des commentaires techniques sur le projet.

La finalisation du projet couvre les travaux de réécriture du document sur la base des commentaires reçus.

La finalisation du projet comprend l'étape du vote formel final, le traitement des commentaires rédactionnels éventuellement reçus et, si le projet est approuvé, sa publication.

La participation des experts en quelques mots

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention aguerris et expérimentés, ayant développé ou accompagné des solutions techniques dans le cadre de leur activité courante d'ingénierie de prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

L'expertise des préventeurs des caisses régionales (la réalité de l'opérateur, la dernière machine mise en service, avoir vu le presque-accident, avoir enquêté, contribuer à l'analyse des risques...) complète utilement l'expertise plus scientifique, plus systémique ou plus pointue de l'INRS (sur des méthodes analytiques en chimie par exemple). La connaissance métier et l'expertise technique sont des atouts qui ont, des années durant, fait la spécificité et la force des préventeurs de la Branche AT/MP. Cette complémentarité est particulièrement utile pour améliorer le contenu des normes en révision et préserver les acquis obtenus lors de l'écriture des documents.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunions nationales, européennes et internationales. Certains experts ont occupé différentes responsabilités au sein d'instances ou de groupes de travail en tant qu'animateur (échafaudage, mesurage des agents biologiques dans l'air des lieux de travail, appareils de protection respiratoire, détermination de l'exposition au bruit, engins de terrassement, etc.), président (exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail, détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail, protecteurs individuels contre le bruit, qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts, etc.).

Certains ont également participé à des comités rédactionnels et à la relecture des versions françaises des projets de normes afin de s'assurer de leur qualité et de leur conformité à la version de référence, le plus souvent anglaise (appareils de protection respiratoire, diagnostic radon dans les bâtiments, systèmes de fabrication intégrés des machines, etc.).

Enfin, un expert a également pris des responsabilités en tant que Consultant HAS pour contribuer à l'amélioration de la qualité des normes harmonisées pour les machines.

Les retours d'expérience des experts montrent que la prise de responsabilité permet indubitablement de renforcer l'efficacité des participations dans les groupes de rédaction des normes. Les témoignages des experts évoquent également dans ce rapport 2024 certains freins rencontrés dans l'exercice de cette activité normalisation de nature à limiter l'efficacité de leur participation.

Parmi ces difficultés il convient de citer le nombre conséquent de réunions de travail en format complètement virtuel ou hybride (présentiel/virtuel) ne permettant pas toujours de garantir une bonne dynamique de groupe et un accueil de nouveaux membres dans de bonnes conditions.

Trois grandes catégories de normes

La Branche AT/MP agit activement à l'élaboration ou la révision de **trois grandes catégories de normes**.

- **Les normes de conception**

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des équipements de travail dont les machines et des équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est notamment de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. L'objectif est également d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des Caisses régionales (CARSAT et CRAMIF) et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves et mortels permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes ou de demander, en cas de vide normatif, l'écriture d'une nouvelle norme.

- **Les normes de mesurage et de méthode d'essai**

Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle.

Ce groupe de normes porte par exemple sur les risques liés au radon, à l'amiante, au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et vise à faire progresser la prévention des maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...), par exemple, pour les travaux sur la qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts. La participation active du Réseau permet de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à grande échelle pour mieux le partager.

- **Les nouveaux champs en lien avec la prévention sur les lieux de travail**

De nouveaux sujets liés à la prévention de la SST sur les lieux de travail sont régulièrement inscrits dans les programmes de normalisation (management de la SST, gestion des ressources humaines, etc.). Ils nécessitent une veille active et, parfois, une action pour défendre les principes de prévention. Sur les sujets organisationnels, la participation de la Branche AT/MP ne va pas de soi car ils relèvent plutôt du dialogue social et de la réglementation. Pour autant, une participation d'experts de la Branche AT/MP pour faire valoir ses préconisations permet d'asseoir leur légitimité et d'élargir leur portée. La participation à ces sujets doit donc faire l'objet de prises de décision, au cas par cas.

Quelques exemples de sujets 2024

Garde-corps temporaires de chantier

Les chutes de hauteur représentent l'une des principales causes d'accidents graves et mortels au travail, en particulier dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de la maintenance industrielle. Elles constituent la deuxième cause de décès liés aux accidents du travail.

Les chutes de hauteur sont souvent liées à l'absence ou à l'insuffisance de dispositifs de protection collective, notamment les garde-corps qui sont un moyen de prévention majeurs contre ce type de chutes.

Les normes relatives aux garde-corps temporaires de chantier définissent les exigences minimales de sécurité visant à prévenir les chutes de hauteur, notamment sur les plateformes de travail temporaires, qu'elles soient planes ou inclinées.

La participation des experts du Réseau a visé à garantir que ces exigences normatives soient conformes à la réglementation française et européenne, tout en intégrant les retours d'expérience du terrain et l'évolution des pratiques de prévention.

Dans le cadre de la révision de la norme NF EN 13374 « Garde-corps périphériques temporaires – Spécification du produit – Méthodes d'essai », le Réseau a contribué à renforcer les exigences en matière de résistance au soulèvement et à améliorer la pertinence des essais. Un expert du Réseau est notamment à l'origine de l'introduction, dans le projet de révision de cette norme, d'une méthode de calcul adaptée à la hauteur des garde-corps pour les situations de surélévation, comme lors du coulage de planchers. Cette évolution permet de garantir que la hauteur de protection reste suffisante, même lorsque la surface de travail s'élève.

Vêtements et gants de protection contre le risque chimique

Les vêtements et gants de protection constituent une barrière essentielle pour protéger les travailleurs exposés au risque chimique. Ils doivent pour cela répondre à des exigences strictes en matière de performance et de sécurité.

La complexité des normes en vigueur, rend toutefois difficile leur appropriation par les utilisateurs, notamment dans les PME et TPE. Par ailleurs, le passage à l'ISO de normes européennes s'accompagne parfois d'un abaissement préoccupant des niveaux de performance requis.

L'implication des experts du Réseau a eu pour objectif de maintenir un haut niveau de protection dans les normes tout en cherchant à les simplifier pour en faciliter la compréhension, et à renforcer la fiabilité des méthodes d'essai.

Les experts du de la Branche AT/MP se sont engagés dans l'élaboration de plusieurs projets de normes aux plans européen et international comme, par exemple, le projet NF EN ISO 27065 « Habillement de protection – Exigences de performance pour les vêtements de protection portés par les opérateurs appliquant des pesticides et pour les travailleurs de rentrée ». Lors de la première consultation internationale du projet, la France, par la voix des experts du Réseau, a exprimé sa désapprobation face à des exigences jugées insuffisantes pour assurer une protection efficace. En complément, l'INRS a lancé en 2024 une étude expérimentale afin d'évaluer concrètement la performance des vêtements certifiés selon cette norme. Les résultats de cette étude, attendus début 2025, seront portés à la connaissance du groupe de travail à l'ISO.

Equipements de laboratoire - Sorbonnes

Les sorbonnes de laboratoire sont des dispositifs de captage ouverts particulièrement efficaces pour limiter l'exposition des travailleurs aux polluants chimiques. Leur bon fonctionnement dépend toutefois d'une ventilation adéquate dans le laboratoire, condition souvent non remplie sur le terrain.

Les normes européennes relatives aux sorbonnes définissent des méthodes de test, mais laissent à chaque pays la responsabilité de fixer les seuils de performance.

La participation des experts du Réseau prévention à ces travaux vise à garantir la qualité des normes, intégrer les exigences de prévention, et promouvoir des critères de performance adaptés. Ces experts défendent les positions de la Branche AT/MP, en particulier face à des tendances qui privilégient la sobriété énergétique au détriment de l'efficacité du captage, comme la réduction des débits de ventilation ou l'augmentation du recyclage d'air. Ces choix peuvent affecter la performance des sorbonnes, qui dépendent d'une ventilation suffisante pour fonctionner de manière optimale.

Dans ce contexte, le SF₆ (hexafluorure de soufre), gaz traceur couramment utilisé pour vérifier l'efficacité du captage ou de confinement des polluants, joue un rôle crucial lors des essais. Ce gaz incolore, inodore et non inflammable, permet de mesurer la dispersion des polluants et d'évaluer le bon fonctionnement des dispositifs de captage. Cependant, le SF₆ possède un fort potentiel de réchauffement climatique et une durée de vie atmosphérique longue, ce qui en rend son utilisation de plus en plus problématique en raison de son impact environnemental et de sa difficulté de se le procurer.

C'est pourquoi un groupe ad hoc travaille actuellement à l'évaluation de différents gaz de substitution. Des essais de comparaison sont en cours pour identifier des alternatives viables.

EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2024

EUROGIP coordonne et anime depuis 1991 l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que la Branche soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. Il s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts dans le cadre de leur mission auprès de bureaux de normalisation. Les experts sont également informés et consultés sur différents sujets : nouveaux projets, créations de comités techniques, enquêtes publiques, révisions quinquennales, etc.

Il leur propose un accès à des formations linguistique ou sur la normalisation française, européenne et internationale ainsi les outils suivants :

- **Normabase** fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de leur mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).
- **Norm'actions** fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration qui font l'objet d'une participation ou d'une veille active par les experts de la Branche AT/MP.
- **CObaz Horizon** ouvre l'accès à l'ensemble des normes de la collection AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) qu'elles soient en vigueur, en projet ou annulées. Cette base documentaire permet également la consultation de près d'une centaine de normes purement internationales.

• Piloter et coordonner l'activité normalisation

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents dans chaque caisse régionale assurent le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation.

Lors des réunions de Coordination normalisation, EUROGIP a continué d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou sur les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche soit représentée sur des sujets importants pour elle. Il a également préparé et organisé les réunions du Comité de pilotage Normalisation visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a négocié et financé les droits d'inscription annuels des experts dans les commissions ou groupes de normalisation.

Le Groupement a également exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif sur des nouveaux sujets, des créations d'instances ou des demandes de normalisation émanant de la Commission européenne. Ce fut le cas par exemple pour exprimer notre position sur le remaniement des Comités d'orientation stratégiques d'AFNOR conduisant à la suppression du CoS Santé et sécurité au travail.

• Animer le Réseau normalisation

EUROGIP a régulièrement répondu aux experts qui sollicitaient son aide pour l'exercice de leur mission normalisation (réunions, auprès des bureaux de normalisation) ou sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation. Il les a informés (y compris les nouveaux sur les systèmes de normalisation), les a consultés sur les nouveaux projets, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc., et leur a adressé des documents d'information dont la KANBrief tous les trimestres.

Une plénière normalisation de 2 jours en présentiel initialement prévue a été reportée à 2025 faute de ressources suffisantes, la nouvelle COG n'étant pas signée. À défaut, EUROGIP a organisé le 3 octobre 2024 un point d'information en distanciel auquel une quarantaine de personnes (experts normalisation, chefs de départements, ICR et référents normalisation des CARSAT) a participé. Ce rendez-vous a été l'occasion de faire le point sur la nouvelle COG, sur l'actualité normalisation de la Branche AT/MP, la sécurité des machines, et de présenter la nouvelle plateforme de travail proposé par les instances de normalisation pour la rédaction des normes ISO. Les travaux d'un groupe joint UNM 45 et UF 44 sur les aspects Intelligence Artificielle (IA) dans la réglementation machines ont également été présenté, l'objectif étant pour ce groupe de donner des lignes directrices aux acteurs du marché sur l'intégration de systèmes IA dans les machines.

• Exercer une veille normative

La veille normative exercée par EUROGIP en 2024 a porté sur les trois points de vigilance suivants :

- L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation (comme par exemple les sujets transversaux pour les équipements de protection individuelle, l'intelligence artificielle, etc.), les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non. Une attention particulière a été portée aux travaux de prospective lancés en lien avec le dérèglement climatique.
- Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.
- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme la gestion des ressources humaines ou les systèmes de management et l'internationalisation des travaux. La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus.

• Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", disponible en français et en anglais à partir du site d'EUROGIP ou mensuellement par email sur inscription.

CObaz Horizon, en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et édité par AFNOR est mis à la disposition des agents et services de documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

EUROGIP a contribué activement, avec l'INRS, à l'organisation et la tenue de la 8e conférence européenne d'EUROSNET, le réseau des préventeurs européens actifs en normalisation, certification et recherche associée. Cet événement s'est tenu les 13 et 14 juin 2024 à Cracovie (Pologne), sur le thème "Le monde en transition - L'Europe en adaptation - La SST sous pression". Il a réuni 83 participants de 13 pays (Pologne, Allemagne, France, Belgique, Espagne, Finlande, Autriche, Grèce, République tchèque, Portugal, Kazakhstan, Luxembourg, Slovaquie).

Le programme a abordé les évolutions des politiques et la législation européenne face aux grands enjeux du monde actuel, avec des présentations sur les nouveaux domaines d'action de l'UE et l'impact de ces derniers sur la SST, en particulier sur la normalisation. Il a été question du Pacte vert pour l'Europe, du Plan d'action européen sur l'économie circulaire, du règlement REACH ainsi que des liens entre le nouveau règlement "machines" et la proposition de règlement sur l'Intelligence artificielle ou la loi sur la cyber résilience.

Les intervenants se sont efforcés de montrer comment les développements récents affectent la conception, les performances et la sécurité de produits nouveaux et innovants, mais aussi les systèmes de management et les nouvelles formes de travail.

L'ensemble des présentations de cette conférence et des précédentes est consultable sur le site <https://www.euroshnet.eu/>.

- **Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes**

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels des experts de la Branche AT/MP dans les commissions de normalisation des bureaux sectoriels nationaux (UNM, BNA, etc.). EUROGIP a également apporté un soutien financier aux travaux des commissions de normalisation Afnor relevant de cinq grands domaines de normalisation - sécurité des machines, équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques, construction et problématiques transversales - couvrant l'ensemble de sujets de participation des experts de la Branche AT/MP.

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'informer la Branche sur l'existence de ces documents et dans certains cas d'émettre un avis collectif couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d'experts et de référents ont permis d'émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 11 projets de normes en enquête publique, dont 9 traitants de la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), 1 sur les lieux de travail et ambiances physiques et 1 sur les équipements de protection individuelle. L'ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de la Branche AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientation Stratégique "Santé, prévention, sécurité au travail et inclusion", « Equipements et solutions industriels » et "Performance durable des organisations" d'AFNOR, Groupe stratégique du

CEN/CENELEC pour la normalisation en SST et Groupe de coordination du CEN/CENELEC pour la normalisation des machines.

Enfin, EUROGIP a maintenu son implication au sein d'EUROSHNET, le réseau de préventeurs européens impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. L'objectif de coordination entre préventeurs de l'Union européenne de ce Réseau créé en 2001 par l'INRS et EUROGIP en partenariat avec la KAN et la DGUV allemandes, sont en phase avec la stratégie normalisation de la Commission européenne de 2024 appelant les pays membres de l'Union à se coordonner pour devenir des influenceurs plutôt que des suiveurs dans les travaux de normalisation internationaux.

SUJETS DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DE LA BRANCHE AT/MP

Aspects stratégiques normalisation

Coordination européenne pour la normalisation des machines
Evaluation de projets de normes européennes machines pour la Commission Européenne
Stratégie européenne pour la normalisation SST
Stratégie française pour la normalisation SST

Construction

Diagnostic dans les immeubles bâtis
Diagnostic radon dans les bâtiments
Échafaudages
Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents
Équipements temporaires de chantiers - Filets de sécurité
Garde-corps temporaires de chantier
Glissance des revêtements de sol piétonnier
Moyens d'accès en hauteur sur bâtiments ou installations industrielles
Portes, fenêtres, fermetures, quincaillerie de bâtiment et façade de rideau - Sécurité
Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction
Repérage de l'amiante avant travaux - Sols et Infrastructures

Équipements de protection individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire
Équipement de protection individuelle - Casques de protection
Équipements de protection individuelle
Équipements individuels de flottaison
Protecteur individuel du pied et de la jambe
Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe
Protection contre les chutes de hauteur
Protection individuelle de l'œil et de la face
Vêtements de protection et gants contre le risque chimique

Lieux de travail et ambiances physiques

Air des lieux de travail - Caractérisation des expositions aux agents Biologiques
Air des lieux de travail - Evaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
Air des lieux de travail - Prélèvement individuel ou à poste fixe de la fraction alvéolaire de la pollution particulaire
Air des lieux de travail - Qualité de l'air - Silice
Biomécanique, force physique humaine
Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail
Dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelette
Éclairage des lieux de travail
Effets des vibrations sur l'homme
Équipements de laboratoire - Sorbonnes
Ergonomie - Biomécanique
Ergonomie - Télétravail - Démarche d'accompagnement ergonomique
Evaluation des postures, efforts et temps d'exposition
Exposition du corps humain aux champs électromagnétique
Fabrication additive
Machines et équipements : exposition au bruit des travailleurs
Mesure des agents biologiques dans l'air des lieux de travail
Nanotechnologies et nanomatériaux
Prévention des accidents d'origine électrique
Prévention des risques associées aux atmosphères explosives (ATEX)
Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts - Bureaux et espaces associés
Qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux
Recherche d'amiante dans les matériaux

Problématiques transversales et diverses

Gestion des ressources humaines

Management de la santé et sécurité au travail

Sécurité des machines

Accessoires de levage

Appareils de levage à charge suspendue

Appareils de mise à niveau - Sécurité

Application de produits de revêtement organiques sur des surfaces - Enceintes de préparation, d'application ou de séchage

Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques

Chariots de manutention - Exigences de sécurité et vérification

Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges

Chariots de manutention industriels et tout-terrain

Chariots sans conducteur

Chariots sans conducteurs (AGV, AMR)

Convoyeur de charges isolées

Engins de terrassement - Cabines de protection contre les atmosphères dangereuses pour la santé

Engins de terrassement - Travaux européens

Engins de terrassement - Travaux internationaux

Équipements de forage et de fondation

Équipements de forage et de fondation - Travaux européens et internationaux

Équipements de stockage motorisés

Équipements et systèmes de manutention continue

Finisseur bitume - captage des fumées de bitume

Gestion des déchets - Véhicule de collecte des déchets (BOM)

Machines à bois

Machines de construction, d'entretien et d'exploitation des routes - Travaux internationaux

Machines et équipements pour abattoirs

Machines pour la construction de tunnels - Travaux européens

Machines-outils - Presses

Matériels utilisés pour la collecte des déchets

Moyens d'accès en hauteur sur machines

Prescriptions de sécurité pour les équipements de manutention mécanique des charges isolées

Raboteuses de route - Captage des poussières

Sécurité des installations de transport à câble destinées aux personnes

Sécurité des machines - Aspects transversaux

Sécurité des machines - Identification de l'accès au corps entier et prévention des risques dérivés

Sécurité des machines - Systèmes de fabrication intégrés (IMS)

Sécurité des robots industriels

Transtockeurs

INDEX PAR NUMÉRO D'INSTANCE DE NORMALISATION

COMMISSIONS FRANÇAISES

AFNOR/Consultants HAS	Evaluation de la qualité des projets de normes européennes harmonisées
AFNOR/CoS SPSTI	Comité Stratégique "Santé, prévention, sécurité au travail et inclusion"
AFNOR/E90H	Effets des vibrations sur l'Homme
AFNOR/H96B	Matériels pour la gestion des déchets
AFNOR/J00F	Equipements individuels de flottabilité
AFNOR/P05A	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
AFNOR/P82A	Ascenseurs et monte-charge
AFNOR/S30B	Acoustique - Sources fixes, mesurage et déclaration du bruit
AFNOR/S30D	Acoustique sur les lieux de travail
AFNOR/S66A	Atmosphères explosibles
AFNOR/S70A	Groupe de coordination - Equipements de Protection Individuelle
AFNOR/S71A	Equipements individuels contre les chutes
AFNOR/S72A	Casques de protection
AFNOR/S73A	Protecteurs du pied et de la jambe
AFNOR/S76A	Appareils de protection respiratoire et de plongée
AFNOR/S77A	Equipements de protection individuelle - Protection de l'œil et de la face
AFNOR/S78B	Protecteurs de l'ouïe
AFNOR/U 21	Prévention des accidents d'origine électrique
AFNOR/UF 106	Méthodes d'évaluation de l'exposition humaine aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques
AFNOR/X35A	Ergonomie
AFNOR/X43C	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
AFNOR/X43D	Qualité de l'air - Atmosphères ambiantes
AFNOR/X457	Nanotechnologies
AFNOR/X46D	Diagnostic dans les immeubles bâtis
AFNOR/X563	Gestion des Ressources Humaines
AFNOR/X82A	Management de la santé et de la sécurité au travail
AFNOR/X90X	Lumière et éclairage
AFNOR/001S	Installations à câbles transportant des personnes
BNITH/EPI	Equipements de Protection Individuelle
BNTEC/P25B	Fermetures pour baies libres
BNTEC/P93E	Échafaudages
BNTRA/RAT	Repérage avant travaux de l'amiante - Autres immeubles que les immeubles bâtis : terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport
UNM/28	Equipements agro-alimentaires - Préparation et conditionnement
UNM/38	Chaînes, câbles, accessoires de levage et d'arrimage
UNM/45	Sécurité des machines
UNM/50	Installations industrielles
UNM/61	Installations de laboratoire
UNM/66	Equipements et installations de traitement de surfaces et machines de fonderie - Sécurité
UNM/81	Robots et composants robotiques
UNM/83	Matériels de mise à niveau
UNM/84	Appareils de levage à charge suspendue
UNM/85	Chariots de manutention
UNM/89	Manutention continue
UNM/450	Engins de terrassement
UNM/451	Machines de forage, de fondation et pour les tunnels
UNM/454	Machines de construction, d'entretien et d'exploitation des routes
UNM/906	Presses
UNM/907	Machines à bois
UNM/920	Fabrication additive

COMITÉS TECHNIQUES CEN

CEN/TC COG	Groupe de coordination du CEN/CENELEC pour la normalisation des machines
CEN/TC SAG	Groupe consultatif stratégique du CEN/CENELEC pour la normalisation de la santé et la sécurité sur le lieu de travail
CEN/TC 10	Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
CEN/TC 33	Portes, fenêtres, fermetures, quincaillerie de bâtiment et façades rideaux
CEN/TC 53	Équipements pour travaux temporaires
CEN/TC 79	Appareils de protection respiratoire et de plongée
CEN/TC 85	Équipements de protection des yeux
CEN/TC 98	Matériel de mise à niveau
CEN/TC 122	Ergonomie
CEN/TC 137	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
CEN/TC 142	Machines à bois - Sécurité
CEN/TC 147	Appareils de levage à charge suspendue - Sécurité
CEN/TC 148	Équipements et systèmes de manutention continue - Sécurité
CEN/TC 149	Appareils de stockage à rail - Sécurité
CEN/TC 150	Chariots industriels - Sécurité
CEN/TC 151/GT1	Engins de terrassement - Sécurité
CEN/TC 151/GT3	Machines de génie civil et de production de matériaux de construction - Sécurité
CEN/TC 151/GT4	Machines pour la construction - Tunneliers - Sécurité
CEN/TC 153	Machines destinées à être utilisées avec des denrées alimentaires
CEN/TC 159	Protecteurs de l'ouïe
CEN/TC 160	Protection contre les chutes de hauteur y compris les ceintures de travail
CEN/TC 161	Protecteurs du pied et de la jambe
CEN/TC 162	Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage
CEN/TC 162/GT6	Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage
CEN/TC 183	Gestion des déchets
CEN/TC 231	Vibrations et chocs mécaniques
CEN/TC 242	Spécifications de sécurité des installations de transport à câble destinées aux personnes
CEN/TC 271	Équipements pour traitements de surface - Sécurité
CEN/TC 305	Atmosphères explosibles - Prévention des explosions et protection contre celles-ci
CEN/TC 332	Équipements de laboratoire
CEN/TC 339	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
CEN/TC 352	Nanotechnologies

COMITÉS TECHNIQUES COMMISSION EUROPÉENNE

Commission européenne Consultants HAS

COMITÉS TECHNIQUES ISO

ISO/TC 39/SC10	Machines-outils - Sécurité
ISO/TC 39/SC4	Machines à bois
ISO/TC 43/SC1	Bruit
ISO/TC 43/SC1/GT17	Acoustique/Bruit
ISO/TC 43/SC1/GT28	Acoustique des lieux de travail - Émission sonore des machines
ISO/TC 94/SC13	Vêtements de protection
ISO/TC 94/SC15	Appareils de protection respiratoire
ISO/TC 101	Équipements et systèmes de manutention continue - Sécurité des convoyeurs pour le vrac
ISO/TC 108	Surveillance des vibrations, des chocs et de l'état des machines
ISO/TC 108/SC4	Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques
ISO/TC 110	Chariots de manutention
ISO/TC 127	Engins de terrassement
ISO/TC 146/SC2	Atmosphères des lieux de travail
ISO/TC 159	Ergonomie
ISO/TC 195	Machines et matériels pour la construction des bâtiments

ISO/TC 195/GT9	Sécurité des machines mobiles pour la construction des routes
ISO/TC 199	Sécurité des machines
ISO/TC 229	Nanotechnologies
ISO/TC 260	Management des ressources humaines
ISO/TC 261	Fabrication additive
ISO/TC 283	Management de la Santé et de la Sécurité au Travail
ISO/TC 299	Robots et composants robotiques

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

eurogip.fr

**Activité normalisation de la Branche AT/MP –
Extrait du rapport 2024**

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-202F

ISBN : 979-10-97358-88-4

Paris - 17 pages - 21x29,7cm

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : hubert@eurogip.fr - fortassi@eurogip.fr



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0)1 40 56 30 40



65, bd Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00

Organismes nationaux de la Branche AT/MP